



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 69709

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la diminution des financements des politiques de solidarité, notamment ceux en direction des personnes âgées et des personnes handicapées. Depuis sa création le 1er janvier 2002, l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) versée par les départements, fait l'objet d'une compensation financière de la part de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Alors que le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter, la participation de la CNSA ne cesse de diminuer, obligeant les départements à compenser cette perte de recettes. Il lui demande donc de bien vouloir clarifier la position du Gouvernement à ce sujet et de lui indiquer les mesures qui vont être mises en oeuvre afin de pérenniser cette prestation sociale.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69709

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 789

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)